



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 9 juillet 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, THIBAUT David, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, PROTAT Anne-Lucy pouvoir donné à THIBAUT David, KACEMI Farida pouvoir donné à PIAT Isabelle, MARTIN Antoine pouvoir donné à BLANCHOT Bastien.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Partenariat avec « Ammareal » pour la cession de livres
N° de délibération : 20260709_04

Rapporteur : Mme PIAT

Dans le cadre de sa Politique documentaire, la médiathèque de Sainte-Savine met régulièrement à jour ses collections par la pratique du « désherbage », qui vise à retirer les documents jugés obsolètes ou en mauvais état, permettant ainsi de proposer une offre de qualité, pertinente et attractive à ses usagers, tout en maîtrisant la densité de ses fonds. Depuis 2014, une part importante des collections de la médiathèque qui ne sont plus exposées, sont trop volumineuses et désuètes pour être conservées dans le cadre du projet d'extension, si bien qu'un important chantier de désherbage a débuté.

Afin de s'inscrire dans une logique d'économie circulaire visant à revaloriser les livres et les CD ainsi retirés des collections, la médiathèque souhaite faire appel aux services de la société Ammareal, une librairie d'occasions en ligne, qui intervient depuis plus de 12 ans auprès des collectivités. Cette solution se veut complémentaire aux ventes effectuées à la braderie annuelle lors de la Ruée vers l'autre.

Ammareal reverse à la commune 10% du prix auquel elle aura revendu les documents cédés et reverse également 5% sur chaque vente à des associations caritatives. Dans notre cas, l'association choisie est « Lire et Sourire », qui propose des lectures à voix haute aux personnes âgées en maison de retraite et EHPAD dans toute la France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver l'inscription de la commune à la société Ammareal ;
- D'accepter le reversement de 10% sur le prix de vente à la commune ;
- D'accepter le reversement de 5% sur le montant des ventes à l'association Lire et Sourire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 10 juillet 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.07.13 11:12:13 +0200
Ref:11397738-17209210-1-D
Signature numérique
le Maire